



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Musees

Question écrite n° 43448

Texte de la question

M. Philippe Dubourg souhaiterait attirer l'attention de M. le ministre de la culture sur le problème que pose aux étudiants en histoire de l'art et archéologie la visite des musées pourtant nécessaire à la confrontation de leur savoir à la réalité artistique, compte tenu des difficultés financières liées aux droits d'entrée. Il apparaît que les étudiants de l'école du Louvre bénéficient de la gratuité de l'entrée dans les musées et de la possibilité d'accéder aux réserves de ces derniers, les collections étant à la base de l'enseignement qui leur est prodigué. Bien que globalement le contenu de l'enseignement soit le même dans les universités pour les étudiants en histoire de l'art et archéologie, ceux-ci ne disposent pas des mêmes avantages. Il lui demande donc s'il lui paraît possible d'envisager l'extension des bénéfices précités aux étudiants en histoire de l'art et archéologie des différentes universités.

Texte de la réponse

Les étudiants en histoire de l'art et archéologie des universités bénéficient d'ores et déjà de la gratuité dans les collections permanentes des musées nationaux. En ce qui concerne les musées relevant des collectivités territoriales ou privées, le régime du droit d'entrée est fixé par les autorités qui en ont la charge.

Données clés

Auteur : [M. Dubourg Philippe](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43448

Rubrique : Patrimoine

Ministère interrogé : culture

Ministère attributaire : culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 octobre 1996, page 5240

Réponse publiée le : 25 novembre 1996, page 6160